

**Crédits pour des investissements à réaliser en 2021
(limite de CHF 20'001.- à CHF 200'000.-)**

Préambule : l'article 29 du décret concernant l'administration financière des communes limite à CHF 20'000.- les dépenses d'investissement pouvant être inscrites au compte de fonctionnement.

Afin de respecter cette norme et d'alléger les charges administratives, le Conseil communal renouvelle la procédure simplifiée, mise en place en 2020, pour l'approbation des investissements inférieurs à CHF 200'000.-.

Ces investissements, avec une brève explication et accompagnés d'un arrêté par objet, seront votés les uns après les autres.

	Libellé	Budget 2021	
		Charges	Subvention
UETP	Achat de mobilier éphémère « Centre-ville Plus » et financement de projets afin de revitaliser les activités commerciales notamment – Suite du projet - Phase 2	100'000.-	
A)	<p>Selon décision du Conseil communal, le projet « Centre-Ville Plus » doit permettre de mettre en place des mesures afin de revitaliser le centre de Delémont. Le projet consiste à poser du mobilier éphémère (bancs, plantations, fleurs, éléments décoratifs, espaces de détente), à l'image de ce qui a été réalisé en Vieille Ville, dans le quartier de la Gare en 2020 et de ce qui se met en place dans la plupart des villes actuellement, dans le but également de renforcer le « mieux-vivre ensemble ».</p> <p>Il s'agit essentiellement de matériel en bois avec des éléments qui pourraient être fabriqués par les Ateliers protégés sous la forme de bancs et de bacs notamment sur les autres rues du centre qui n'ont pas encore été traitées. Des décorations sont également prévues pour suspendre certains éléments artistiques sur les fils tendus en dessus de la rue. Du matériel est prévu pour valoriser les vitrines vides. Des plantations sont également projetées. Un soutien est prévu pour des animations commerciales et socioculturelles.</p> <p>Charges financières : amortissement 10 % : 10'000.- / Intérêts 3 % : 3'000.-</p>		
UETP	Financement du projet d'ouvrage pour l'assainissement de la décharge du Vorbourg	30'000.-	24'000.-
B)	<p>En tant qu'exploitante de la décharge du Vorbourg, la Municipalité de Delémont est tenue de participer aux frais d'étude et d'assainissement en tant que perturbatrice par comportement. Le présent montant concerne uniquement le projet d'ouvrage, qui devra permettre de clarifier l'étendue des travaux, dont le montant approximatif est inscrit au plan financier des investissements. Les études et les travaux d'assainissement feront l'objet de subventions de la part du Canton et de la Confédération, pour 40 % chacun selon les taux fixés à ce jour.</p> <p>Charges financières : amortissement 2 % : 600.- / Intérêts 3 % : 900.-</p>		

	Libellé	Budget 2021	
		Charges	Subvention
UETP	Remplacement de la tondeuse hélicoïdale à 3 éléments	45'000.-	
C)	Après 26 ans de service, le remplacement de cette tondeuse, qui sert principalement aux terrains de foot, est nécessaire. Charges financières : amortissement 10 % : 4'500.- / Intérêts 3 % : 1'350.-		
CSE	Aménagements à Circosphère	150'000.-	
D)	La direction de l'école de cirque a formulé au début 2020 divers souhaits afin de garantir à ses moniteurs et élèves une utilisation dans le respect des normes énergétiques, d'hygiène et de sécurité : isolation de l'entrée et de la cage d'escalier (pertes énergétiques importantes à ce jour), aménagement d'un vestiaire et agrandissement de la zone de travail aérien. Rénové en 2011 pour les besoins de l'école de cirque pour un coût total de CHF 370'000.-, le loyer actuel est de CHF 18'500.-/an (montant correspondant aux charges calculées sur l'investissement) en plus des charges qui sont facturées en supplément du loyer. Le bail à loyer se termine en octobre 2021. L'école de cirque delémontaine accueille aujourd'hui plus de 400 enfants et adultes, ainsi que des personnes en situation de handicap. De plus, l'association propose des cours extra-scolaires, des stages intensifs avancés et moyens, des cours pour enfants handicapés et adolescents en difficulté et participe au Passeport-vacances ; elle répond ainsi à une réelle demande et contribue au développement social et personnel de nombreuses personnes. Afin d'améliorer le confort et le potentiel de l'école, des adaptations au niveau du bâtiment sont désormais nécessaires. Charges financières : amortissement 4 % : 6'000.- / Intérêts 3 % : 4'500.-.		
UETP	Achat d'un véhicule électrique multiusage adapté aux petites rues et respectant l'environnement	55'000.-	
E)	Ce véhicule électrique multiusage, un Goupil G4, sera principalement utilisé par les jardiniers pour l'arrosage et les transports de matériel. Charges financières : amortissement 10 % : 5'500.- / Intérêts 3 % : 1'650.-		
UETP	Etude pour l'assainissement du pont de la Maltière ainsi que pour le réaménagement des espaces publics de part et d'autre du pont	110'000.-	
F)	Ce monument historique mérite une cure de jouvence et une mise en valeur. L'étude prévoit un état structurel et constructif avec des carottages, des sondages, un scannage 3D et permettra de définir les méthodes d'assainissement ainsi que de les deviser. Charges financières : amortissement 2,5 % : 2'750.- / Intérêts 3 % : 3'300.-		

	Libellé	Budget 2021	
		Charges	Subvention
UETP	Changement des échelles d'accès à la Sorne	80'000.-	Autofinancé
G)	Ces échelles, qui sont indispensables pour l'accès à la rivière, autant pour la gestion, l'entretien qu'en cas de crues, ne répondent plus aux normes de sécurité et sont en mauvais état. 11 échelles doivent être remplacées. Charges financières : amortissement 2 % : 1'600.- / Intérêts 3 % : 2'400.-		
MPE	Changement des mobiliers Chancellerie, Contrôle des habitants et Police municipale	110'000.-	
H)	Les mobiliers des bureaux de la Chancellerie, du Contrôle des habitants et 4 postes de travail à la Police municipale ont plus de 30 ans. Ils ne correspondent plus aux exigences actuelles et doivent être changés. De plus, les guichets d'accueil doivent être réaménagés et transformés, également pour ce qui touche la question de la sécurité. Par ailleurs, il est nécessaire de changer le coffre-fort de la Police. Ainsi, moyennant ces acquisitions, le mobilier de tous les bureaux de l'Hôtel de Ville aura été adapté. Ce sont les derniers investissements à réaliser pour le bâtiment. 13 places de travail sont concernées, y compris deux places de travail pour apprenti-e-s et deux guichets d'accueil. Charges financières : amortissement 10 % : 11'000.- / Intérêts 3 % : 3'300.-		
MPE	Réfection de l'installation audio et vidéo de la salle du Conseil de Ville	60'000.-	
I)	L'installation audio et vidéo de la salle du Conseil de Ville date de 2008 et n'est plus fonctionnelle ni adaptée au matériel actuel. En effet, le projecteur ne donne plus une image nette, ni lumineuse. De plus le système audio est aussi défaillant lors de grandes assemblées ou conférences de presse. Il faut donc changer l'ensemble du système par une nouvelle installation. Charges financières : amortissement 10 % : 6'000.- / Intérêts 3 % : 1'800.-		
MPE	Mise en place d'un Système de Contrôle Interne – SCI – au sein de l'administration communale	50'000.-	
J)	Un système de contrôle interne consiste en la mise en place de plusieurs procédures. Celles-ci ont pour but de délimiter les responsabilités des employés selon leur fonction. Actuellement, les SID possèdent leur propre SCI. Celui du Service financier est devenu désuet. Bien que non obligatoire par la législation cantonale, l'application d'un SCI à l'ensemble des services communaux est recommandée par la fiduciaire. Les ressources humaines sont convaincues de la nécessité de cette opération. Charges financières : amortissement 20 % : 10'000.- / Intérêts 3 % : 1'500.-		

	Libellé	Budget 2021	
		Charges	Subvention
SID	Remplacement d'un véhicule technique par un nouveau véhicule électrique	80'000.-	Autofinancé
K)	<p>Le véhicule VIVARO du Service électrique, acheté en 2007, présente certaines défaillances et arrive en fin de vie. Le Conseil communal souhaite le remplacer par un véhicule utilitaire électrique afin d'être en accord avec la stratégie mise en place. A noter que le montant de CHF 80'000.- comprend l'outillage complet nécessaire au véhicule.</p> <p>Charges financières : amortissement 10 % : 8'000.- / Intérêts 3 % : 2'400.-</p>		
MPE	Achat d'un véhicule électrique pour le personnel de l'Hôtel de Ville	35'000.-	
L)	<p>Certains employés de l'Hôtel de Ville et concierges utilisent actuellement une voiture de service à essence qui avait été achetée d'occasion et qui arrive en fin de course. Des montants importants devraient être investis pour prolonger sa durée de vie de manière très limitée. Pour la remplacer, il est proposé d'acquérir une voiture électrique afin de respecter les critères du Plan climat en cours d'élaboration. Cette voiture serait d'une dimension supérieure car celle actuellement utilisée est trop petite pour les besoins de déplacement de matériel informatique ou de conciergerie. Pour optimiser son utilisation, elle continuera à être partagée comme actuellement, y compris avec des concierges d'autres bâtiments en synergie avec UETP en particulier et d'autres services.</p> <p>Charges financières : amortissement 10 % : 3'500.- / Intérêts 3 % : 1'050.-</p>		
UETP	Remplacement du GPS pour les relevés sur le terrain	34'000.-	
M)	<p>Le GPS utilisé actuellement par le Service UETP, qui est indispensable pour tous les relevés et la gestion des permis de construire, date de 2013. Il ne pourra plus être utilisé à partir du 1^{er} janvier 2021 car la technologie deviendra obsolète, ce qui a été annoncé récemment. Les bandes passantes (technologie 2G), par lesquelles transitent les données, seront mises hors service par l'opérateur.</p> <p>Charges financières : amortissement 10% : 3'400.- / Intérêts 3 % : 1'020.-</p>		
UETP	Aménagement d'un sentier de la biodiversité	70'000.-	
N)	<p>Dans le cadre de la réponse au postulat 4.10/19 - « Projet de Jardin de la biodiversité », il a été proposé de créer un sentier de la biodiversité dans le périmètre de la Vieille Ville (potagers urbains, aménagements pour la petite faune, haies indigènes dans les parcs, etc.), jalonné de panneaux explicatifs afin de sensibiliser et de servir de modèles pour la population.</p> <p>Charges financières : Amortissement 10 % : 7'000.- / Intérêts 3 % : 2'100.-</p>		

	Libellé	Budget 2021	
		Charges	Subvention
CSE	Aménagement d'un fitness urbain	50'000.-	
O)	<p>En réponse au postulat 4.03/18, la Ville avait transmis au Conseil de Ville la volonté de mettre en place un fitness urbain au nouveau parc urbain ainsi que de créer un parcours de plusieurs postes munis chaque fois d'un seul élément fitness dans la ville mettant en réseau différents sites et quartiers delémontains. Le tout en conservant comme lieu central les infrastructures principales envisagées au parc urbain, par ex. barres fixes et machines extérieures de fitness envisagées. Les fitness urbains et les parcours de sport dans les villes sont en vogue. Il s'agit d'un projet intergénérationnel avec des infrastructures accessibles à toutes et tous.</p> <p>Charges financières : Amortissement 10 % : 5'000.- / Intérêts 3 % : 1'500.-</p>		
	Total :	1'059'000.-	

PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal prie le Conseil de Ville de bien vouloir suivre sa proposition et d'accepter les crédits d'investissement susmentionnés. Les préavis des commissions concernées figurent dans les arrêtés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
 Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 novembre 2020